

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD450

présenté par

M. Armand, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 16

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« définis »,

le mot :

« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.